



# Bulletin d'inscription **TROC ET PUCES**

## Dimanche 16 Novembre 2025 9h-17h

Bulletin d'inscription à retourner avant le 1<sup>er</sup> novembre 2025 à  
**APE La Nizonette 2 place des grands chênes 29930 Pont-Aven**  
[Ape.lanizonette@gmail.com](mailto:Ape.lanizonette@gmail.com)

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation (il ne vous sera pas envoyé de courrier de confirmation). Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve. Pour les mineurs, une autorisation parentale est disponible au bas du règlement.

Je soussigné(e) :

NOM-Prénom: .....  
Né(e) le:..... à:.....  
Adresse:.....  
.....  
Téléphone:.....  
Mail.....  
N° CNI : .....  
Délivré le : ..... à:.....

Particulier

Professionnel

Association

\*\*Pour les professionnels / associations\*\*

- Raison sociale : .....
- N° de registre : .....
- Déclaration sur l'honneur (professionnels) :
  - Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
  - Tenir un registre d'inventaire (Article 321-7 du Code pénal)

"Pour les particuliers"

Déclaration sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations similaires par an (Article R321-9 du Code pénal)

Livres, BD, vieux papiers  Philatélie, numismatique  Télécartes, cartes postales  Porcelaine, vaisselle  
 Antiquités, brocante  Hi-fi, photo, cinéma  Électroménager  Arts, tableaux  Bijoux, parfums  
 Jouets, vélos  Vêtements  Mobilier  Disques  Autres (à préciser) : .....

Tarif pour les particuliers:

1m86 **AVEC** table : 10€  
 2m20 **AVEC** table : 12€  
 1m **SANS** table : 5€

Tarif pour les professionnels:

1m86 **AVEC** table : 12€  
 2m20 **AVEC** table : 14€  
 1m **SANS** table : 6€



Une réservation d'1 mètre linéaire sans table, réservé aux portants, est obligatoire

Nombre de tables souhaitées :

... x 1 table (**1m86**) - ..... €

...x 1 table (**2m20**) - ..... €

... x Sans table (**1m**) - ..... €

Total tables réservées : .....

**Montant total à régler : ..... €**

**Votre repas livré sur stand !**

**Formule, boisson + sandwich + gâteau maison - 6€**

☛ Choisissez vos options en cochant simplement ce qui vous intéresse.

..... x Jambon Beurre

..... x Café

..... x Blanc de Poulet Beurre

..... x Ice Tea

..... x Végé - Crudités

..... x Jus d'orange

..... x Petite bouteille d'eau

..... x Coca-Cola

Nombre de formule(s): ..... x6€

**Le jour du Troc & Puces, profitez d'un stand de frites et saucisses sur place !  
 (Pas de réservation anticipée possible)**

Ci-joint un chèque de : ..... € Merci d'ajouter les formules (s'il y en a) et le total des stands

Fait à: .....

Le:.....

Signature:



### **Règlement.**

Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.

Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.

Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.

Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.

Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.

En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser les sommes versées pour réservation, si l'annulation se fait au moins 5 jours avant l'évènement.

La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h30 du matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et ne remballeront qu'après 17h00.

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement. Aucune réservation ne pourra être faite par téléphone.

La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.

L'association se réserve le droit de mettre les derniers inscrits sur liste d'attente lorsque le nombre de places sera atteint. Si ces places ne se libèrent pas dans les jours suivants, les personnes seront contactées par téléphone.

Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront débiller (uniquement jouets et vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand.

Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.

L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 10h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 12 novembre 2025.

### **Autorisation parentale**

Madame et/ou Monsieur..... autorise(nt) leur(s)  
enfant(s), indiquer nom(s) et prénom(s) :

..... à vendre ou échanger

leurs jouets et vêtements lors du Troc et Puces du dimanche 16 novembre 2025, à la salle omnisport Penanroz à Pont-Aven

Fait à ..... le..... Signature